

L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus en Espagne

Sophie Pinilla Ramirez

Juin 2014

Avec le soutien de _____



L'Europe pour
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

Pour la Solidarité – PLS

Fondé à Bruxelles en 2002, ***Pour La Solidarité – PLS*** est un laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable. Engagé à penser et à construire l'amélioration sociétale, ***Pour la Solidarité – PLS*** met au service des décideurs ses réflexions et actions centrées sur la valeur de solidarité.

MISSIONS

En tant que think & do tank spécialisé en matières européennes, ***Pour la Solidarité*** se consacre à la formulation de propositions et recommandations de politiques publiques, à l'accompagnement personnalisé d'acteurs publics et privés sous forme de conseil et de formation et à la gestion d'espaces pluriels d'information et de dialogue.

FAIRE RÉSEAU

Animé par la volonté de créer des liens de coopération, ***PLS*** conseille les acteurs clés (pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile) et les fédère en un vaste réseau ouvert de partenaires européens. Grâce à cette communauté d'alliances, ***Pour la Solidarité – PLS*** développe de nombreux projets transnationaux.

COLLECTION ÉDITORIALE

Pour la Solidarité – PLS édite une série de publications périodiques, disponibles en version papier et digitale sur son portail web. Les Cahiers Pour la Solidarité présentent les résultats de recherches comparatives européennes, les Working Papers donnent un éclairage sur des enjeux d'actualité, les Études & Dossiers apportent analyse et réflexion sur des sujets innovants. Le Télex Pour la Solidarité, lettre électronique mensuelle, permet de suivre l'actualité européenne.

VEILLE EUROPÉENNE

Quatre Observatoires européens et leurs newsletters consultables en ligne, recensent de façon thématique les bonnes pratiques et l'actualité en matière d'Économie sociale, de Diversité, de Participation citoyenne et de Logement durable.

FAVORISER LE DIALOGUE

PLS organise et participe à de nombreuses rencontres et conférences au niveau européen. Sa présence à Bruxelles et son réseau de partenaires dans les États membres lui permettent d'être présent dans des lieux de discussion pour échanger et débattre de l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

DE L'IDÉE AU PROJET

Fort de son expérience décennale en matière d'accès aux financements européens, ***Pour la Solidarité*** multiplie les initiatives sur le terrain et accompagne les acteurs politiques, économiques et sociaux en délivrant de façon dédiée des services de conseil, de formation et de veille spécialisée.

Pour la Solidarité – PLS concentre ses activités sur cinq axes directeurs :

- Affaires sociales
- Économie sociale
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et Diversité
- Développement durable
- Participation citoyenne

Sommaire

Sommaire	3
Introduction.....	4
I. Le système pénitentiaire espagnol et les principes animant son organisation	5
1. Individualisation et classification des détenus	5
2. La réinsertion.....	6
2.1 Le travail et l'éducation, base de la resocialisation	6
2.2 Les aménagements de peine.....	7
2.3 Accompagnement à la sortie.	7
II. Les structures d'accompagnement des détenus et ex- détenus : Le trajet d'insertion du détenu	8
1. Les structures et dispositifs au sein de la prison.....	8
1.1 Les programmes et dispositifs directement gérés par l'administration pénitentiaire.....	8
1.2 Les Conseils sociaux pénitentiaires locaux	10
2. Les structures et dispositifs interfaces entre la prison et la société	10
2.1 Le Conseil Social pénitentiaire du Ministère de l'Intérieur	10
2.2 Les ONG	11
3. Les structures et dispositifs intervenant après la prison	12
3.1 Les Centres d'insertion sociale	12
3.2 Les centres d'accueil gérés par le secteur associatif	13
3.3 Les organismes d'insertion et de médiation professionnelle.....	13
III. Les actions sur le terrain : présentation de bonnes pratiques	15
Conclusion.....	19
Bibliographie	20

Introduction

Au cours des dernières décennies, parallèlement à l'évolution de la société espagnole, le système pénitentiaire du pays a connu un changement de direction radical. L'événement majeur ayant causé cette transformation est l'adoption de la Constitution espagnole de 1978. En effet, celle-ci a inspiré de profonds changements dans le droit pénal et dans le traitement des prisonniers et les conditions de détention. Au cours des dernières années, un effort considérable a été nécessaire afin d'atténuer les faiblesses du système. À titre d'exemple, de nouvelles installations ont vu le jour et d'autres ont été améliorées¹.

L'adoption de la nouvelle Constitution nationale est donc venue modifier le système pénitentiaire du pays, insistant notamment sur le fait que « *Les mesures d'emprisonnement et de sécurité devraient viser à la rééducation et la réhabilitation sociale et ne devrait pas contenir de travaux forcés. Le prisonnier doit pouvoir profiter de ses droits fondamentaux, excepté ceux ayant été expressément limité par le contenu de la peine, le sens de la peine et la loi pénitentiaire. En tout état de cause, il aura droit à un emploi rémunéré, aux prestations de sécurité sociale, à l'accès à la culture et au développement intégral de sa personnalité* »².

Ainsi, le système pénitentiaire espagnol tend désormais vers la réinsertion et le respect des droits des détenus. Au-delà de l'emprisonnement, le délinquant reçoit une formation et une éducation pour l'aider à reconstruire une vie sans recours à la criminalité³. En effet, « *La prison doit être une école de la liberté: un lieu où les détenus peuvent trouver de nouvelles raisons pour vivre en liberté, acquérir de nouvelles valeurs, apprendre le respect des autres et être respecté par les autres, découvrir de nouveaux chemins pour guider sa vie et à travers lesquels il peut réintégrer la société [...]* »⁴.

L'Espagne compte aujourd'hui environ 80 centres pénitenciers au sein desquels le monde associatif est très présent. Un grand nombre d'ONG sont actives au sein et en dehors des centres pénitenciers, afin de contribuer à une meilleure réinsertion des détenus, que cela soit d'un point de vue éducationnel, professionnel, culturel ou social.

Afin d'appréhender la façon dont l'Espagne s'attèle à inclure et insérer socialement et socio professionnellement les détenus et ex-détenus dans la société, ce Working Paper se concentrera sur trois thèmes principaux. Une première section sera dédiée à une brève présentation du système pénitentiaire et des principes animant son organisation. Nous traiterons ensuite du trajet d'insertion des détenus au travers des structures et dispositifs existants. Pour finir, une dernière section présentera une série de bonnes pratiques et d'actions sur le terrain espagnol⁵.

¹ Site de L'organisation européenne de la probation, *The Spanish prison system*, p. 11 via : <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/TBPQag>

² *Ibid.*, p. 5.

³ *Ibid.*, p. 7.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Ce Working Paper a été en partie rédigé sur base d'un rapport d'**Evelyne Bidault** de la visite d'étude à Madrid du 9 au 13 novembre 2013 dans le cadre du projet européen Transition to freedom. *Pour la Solidarité* est partenaire, depuis le mois d'août 2013, de ce projet financé par le Fonds Social Européen, coordonné par le Centre Roumain

I. Le système pénitentiaire espagnol et les principes animant son organisation

1. Individualisation et classification des détenus

Selon l'article 63 de la loi pénitentiaire, l'individualisation du traitement impose une observation appropriée qui doit permettre d'orienter ou classer le prisonnier vers un établissement dont le régime est le plus adéquat. Cette classification prend en compte les faits reprochés, de la personnalité du détenu, de sa situation familiale et sociale, de son parcours, et enfin, de la durée de sa détention. Il s'ensuit une proposition du degré de traitement (pédagogique ou thérapeutique) correspondant à un type d'institution. Il existe, trois types de régime carcéraux à 3 degrés différents⁶:

1° *Le régime fermé* est appliqué aux prisonniers les plus dangereux ou en raison de leur inadaptation aux précédents régimes communs.

2° *Le régime ordinaire ou de droit commun* est appliqué à la plupart des détenus;

3° *Le régime ouvert* est appliqué à certains détenus ayant expiré un quart de leur peine (sauf dans certains cas exceptionnels) et ayant été jugés aptes à vivre en centre ouvert⁷.

La différence entre ces trois régimes tient dans le degré de liberté accordée, c'est-à-dire la possibilité de sortir à certains moments de la prison, la possibilité de travailler au dehors ou par une plus grande liberté au sein des institutions⁸. De manière générale, plus un centre pénitencier est « ouvert », plus les chances de réinsertions du détenu sont grandes.

La classification des détenus entre les différents régimes nécessite des entretiens permettant de mieux déterminer le tempérament des détenus, mais l'on tient également compte de leur dossier pénal. La classification est répétée tous les six mois afin d'évaluer les progrès du prisonnier. Par exemple, L'autorité pénitentiaire décidera que l'exécution de la peine privative de liberté sera intégralement réalisée dans un établissement ouvert (art. 250.3 RP) lorsque le pronostic de la conduite du condamné est favorable⁹.

L'accent est clairement mis sur les efforts que le détenu doit réaliser pour réussir sa future réintégration sociale. Les évaluations au cours de la peine font partie intégrante du système de privation de liberté et sont considérées comme un instrument nécessaire pour le traitement et la réhabilitation des détenus.

pour l'Education et le Développement (CRED). Il a pour objectif l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des ex-détenus en Roumanie, en vue de diminuer le taux de récidive.

⁶ Forum-prison, *ESPAGNE – La Détention*, via : <http://forum-prison.forumactif.com> : <http://bit.ly/Ri15Tb>

⁷ De la Cuesta José Luis, "Les droits des prisonniers en Espagne", p. 206, via : <http://www.ehu.es> : <http://bit.ly/S00GFN>

⁸ Forum-prison, *op.cit.*

⁹ *Ibidem.*

2. La réinsertion

2.1 Le travail et l'éducation, base de la resocialisation

Selon la législation espagnole, le délinquant est considéré comme une personne démunie et comme le produit d'une société inégale. Ainsi, si la société est responsable de son rejet, elle doit aussi être responsable de sa réintégration. Aux principes d'exécution de la peine s'ajoute celui d'une mission éducative, ayant pour objectif de préparer la réintégration du détenu dans la société. En outre, le détenu a le droit d'effectuer un travail rémunéré avec les bénéfices correspondants de la sécurité sociale¹⁰.

La mise au travail et l'éducation en milieu pénitentiaire sont, de ce fait, des éléments fondamentaux de resocialisation, fonction dévolue à la prison et défendue par l'actuelle législation pénitentiaire¹¹. Ainsi, la loi organique générale pénitentiaire contraint les prisons à organiser des cours pour instruire les détenus et plus particulièrement les jeunes détenus et les analphabètes. L'Administration pénitentiaire doit, par ailleurs, tenter de susciter l'intérêt des détenus pour l'étude et doit leur apprendre à gérer leur liberté¹².

Cela se concrétise notamment par des activités éducatives, culturelles et professionnelles conduites en collaboration avec la société qui récupérera un jour ces personnes condamnées.

Toutes les activités éducatives sont en principe volontaires, mais les prisonniers n'ayant pas atteint le niveau de connaissance de l'enseignement obligatoire sont obligés de suivre ces cours. Un examen a donc lieu à leur entrée dans l'établissement¹³.

Au sein des unités éducatives, les prisonniers ont, en principe, accès à tous les moyens matériels (livres, journaux, et même, avec certaines limites, ordinateurs personnels) dont ils ont besoin. Quant aux étrangers, ils se voient mettre à disposition les moyens nécessaires pour l'apprentissage de l'espagnol¹⁴.

Par ailleurs, l'Administration Pénitentiaire a des conventions avec certaines universités publiques pour permettre des cours de niveau supérieur¹⁵. « *En matière de formation professionnelle, l'accent est mis sur les détenus ayant une qualification professionnelle faible.* »¹⁶. Ces apprentissages doivent permettre la réinsertion dans le milieu du travail.

Pour favoriser l'épanouissement des détenus, d'autres activités à caractère socioculturel et

¹⁰ De la Cuesta José Luis, *op.cit.*, p. 189.

¹¹ Ministère de la Justice (Service des Affaires européennes et internationales), *op.cit.*, p.6

¹² *Ibid.*, p.7

¹³ Ministère de la Justice (Service des Affaires européennes et internationales), *op.cit.*, p.8

¹⁴ *Ibid.*, p.7

¹⁵ *Ibid.*, p.8

¹⁶ *Ibidem.*

sportif sont organisées¹⁷ (voir ci-dessous).

2.2 Les aménagements de peine.

Des « feuilles » ordinaires ou extraordinaires peuvent être rédigées pour donner des autorisations de sortie. *Les feuilles ordinaires* sont considérées comme des instruments de réinsertion. Elles peuvent concerner les personnes classées au deuxième degré (régime ordinaire) qui sollicitent des congés pénitentiaires (de sept jours et jusqu'à un total de 36 jours par année lorsqu'ils ont purgé le quart de leur peine et n'ont pas reçu de sanctions disciplinaires). Ces feuilles se basent sur un rapport fait par l'équipe de soutien technique du centre pénitentiaire et approuvé par le juge. On y vérifie si les objectifs fixés pour le détenu ont été rencontrés et si le prisonnier est prêt pour la vie hors prison. Les détenus du troisième degré (régime ouvert) peuvent obtenir jusqu'à 48 jours de congés par an ainsi que les week-ends.

Les feuilles extraordinaires, quant à elles, concernent les demandes relatives à des soins thérapeutiques, des traitements, des motifs spécifiques (personnels par exemple).

Les réductions de peines, quant à elles, dépendent des progrès accomplis pendant le traitement. Des organismes spécifiques sont chargés de faire un bilan médico-social et thérapeutique des détenus et de leur offrir des programmes de traitement qu'ils jugent appropriées à leur réinsertion. Ceux-ci peuvent concerner la toxicomanie, l'agression sexuelle ou la violence domestique et sont dispensés par le système pénitentiaire et des institutions publiques ou privées.

2.3 Accompagnement à la sortie.

Notons que la loi déclare le droit au chômage, en cas d'inscription dans le Bureau d'Emploi pendant les 15 premiers jours suivant la libération¹⁸ et si l'ancien détenu « [...] *n'a pas reçu une offre de travail adéquate* [...] »¹⁹. En outre, « *Si la personne libérée est dépourvue de moyens d'existence, l'administration pénitentiaire doit lui remettre les sommes nécessaires pour qu'il puisse se rendre à son domicile et subvenir à ses premiers besoins (art. 30.2, RP)* »²⁰

Enfin, l'Administration pénitentiaire se doit d'encourager la concordance des services sociaux pénitentiaires avec les réseaux publics d'assistance sociale et doit défendre l'accès des ex-détenus et de leurs familles aux revenus d'insertion, ainsi qu'aux autres services sociaux et prestations²¹.

¹⁷ *Ibid.*, p.9

¹⁸ De la Cuesta José Luis, *op.cit.*, p. 196

¹⁹ Ministère de la Justice (Service des Affaires européennes et internationales), *op.cit.*, p.10

²⁰ *Ibidem.*

²¹ *Ibid.*, p.11

II. Les structures d'accompagnement des détenus et ex-détenus : Le trajet d'insertion du détenu

1. Les structures et dispositifs au sein de la prison

L'Espagne ne dispose pas des mécanismes de probation. Dans ce pays, c'est l'administration pénitentiaire elle-même qui réalise le passage délicat qu'est celui de la transition de l'intérieur à l'extérieur de la prison. L'administration pénitentiaire accompagne donc les détenus dans le retour à la vie civile, mais se fait largement aider par le secteur associatif, dûment agréé pour ce type de travail. En outre, elle utilise les aménagements de peine, tels que les permissions de sortie, la libération conditionnelle, la surveillance électronique, etc.

Comme mentionné plus haut, les prisons espagnoles s'efforcent d'apprendre aux détenus à comment gérer leur liberté, grâce à des propositions de traitement psychologique, social, toxicologique, etc. D'autres activités, susceptibles de combler les manques, telles que des activités culturelles, sportives ou formatives sont également mises en place avec l'aide et la contribution des ONG.

1.1 Les programmes et dispositifs directement gérés par l'administration pénitentiaire

a. L'Organisme Autonome du Travail Pénitencier et de la Formation pour l'Emploi (OATPFE)²²

La formation professionnelle et les activités de travail des détenus dans les prisons sont confiées à l'OATPFE, qui est dépendant du Secrétariat général des institutions pénitentiaires. Parmi ses fonctions, l'organisme organise le travail pénitencier productif (avec opportunités de rétribution) ; réalise des activités industrielles, commerciales ou similaires ; organise des formations à l'emploi pour les détenus dans les prisons ; met en place des actions d'orientation et d'accompagnement pour l'insertion professionnelle à la sortie de prison, etc.

b. Les programmes éducatifs²³

Divers programmes éducatifs sont enseignés par l'institution pénitentiaire tels que des programmes d'alphabétisation, de consolidation du savoir, d'éducation secondaire, d'alphabétisation et de Castellan pour les étrangers, le baccalauréat et des cycles formatifs de niveau moyen et supérieur. Pour ce faire, l'administration pénitentiaire se coordonne avec chacune des administrations éducatives des différentes communautés autonomes du pays. Les services ou les unités éducatives existent au sein de tous les centres pénitentiaires et

²² Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Organización de la actividad laboral*, via : <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/1lIqa8Q>

²³ Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Enseñanza reglada*, via : <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/1onQxhD>

déterminent les cours devant être suivis obligatoirement par les détenus si ceux-ci n'ont pas les compétences de base nécessaires au suivi d'une formation.

c. Unités thérapeutiques et éducatives (UTE)²⁴

Depuis les années 90, un projet-pilote accueille des détenus au sein d'unités thérapeutiques et éducatives. Ces unités comptent de 12 à 15 prisonniers ainsi qu'une équipe multidisciplinaire avec des gardiens, des éducateurs, des psychologues, des assistants sociaux et des enseignants.

Dans ce cadre, chaque individu est soutenu et suivi personnellement dans ses démarches, et ce, dans une dynamique collective. L'idée est que la personne entreprenne un travail sur soi qui lui permettra de croître, de changer et d'adopter un nouveau style de vie plus sain, basé sur la sincérité, la responsabilité et l'estime de soi. Le détenu est, de ce fait, considéré comme sujet actif de son propre processus de changement personnel. Aujourd'hui, ces UTE se sont diffusées dans plusieurs établissements pénitentiaires du pays.

d. Programmes culturels, d'occupation²⁵ et sportifs²⁶

En complément de la formation éducative et professionnelle, de nombreuses activités culturelles, occupationnelles et sportives sont réalisées, de sorte que les détenus puissent se développer de manière globale et stimuler leur créativité et condition physique.

Certains des programmes permettent aux détenus de développer des compétences artistiques et manuelles, tout en augmentant leur estime de soi et en occupant leur temps de façon positive. Les cours et ateliers proposés sont variés et vont de la peinture et la musique au théâtre et à l'informatique. D'autres activités de diffusion culturelle leur permettent d'assister à des représentations artistiques ou des expositions. Quant au sport, sa pratique favorise l'amélioration de leur développement physique et social et promeut ainsi un mode de vie sain.

Les détenus ont également la possibilité d'intervenir dans la planification et la proposition des activités. Celles-ci se déroulent grâce à l'autofinancement et la gestion du centre pénitencier qui dispose d'équipes professionnelles chargées de dynamiser ces activités.

Au-delà des activités organisées par les centres pénitenciers, il existe de nombreuses collaborations avec des institutions et des organes publics ou privés, qui, au travers de conventions, réalisent divers programmes au sein des prisons.

²⁴ Pinto Renato, *SORTIE DE PRISON | Difficile réinsertion*, Mai 2012, via : <http://vivre-ensemble.be> : <http://bit.ly/1kwkPOJ>

²⁵ Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Programas de ocio y cultura*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/S011s0>

²⁶ Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *programas deportivos*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/1ttc5LO>

1.2 Les Conseils sociaux pénitentiaires locaux²⁷

L'ordonnance INT/3191/2008 prévoit la création de conseils sociaux pénitentiaires locaux au sein de chaque centre pénitentiaire et de chaque centre d'insertion sociale. Ces conseils consultatifs locaux ont une fonction de coordination visant à permettre aux organisations sociales et aux ONG d'être représentées dans le champ pénitentiaire. L'objectif principal est d'encourager la participation et la collaboration du secteur tertiaire dans le développement des politiques correctionnelles pour la réinsertion sociale.

Les conseils sociaux locaux doivent soumettre leurs propositions au Conseil social pénitentiaire, qui celles ayant une portée et un impact d'intérêt général ou supra territorial.

Enfin, ces conseils sont en contact avec la société. Un de leurs objectifs principaux est, d'ailleurs, de sensibiliser la société espagnole et de lui faire comprendre que la réintégration des anciens détenus affecte et concerne tous les citoyens²⁸.

2. Les structures et dispositifs interfaces entre la prison et la société

2.1 Le Conseil Social pénitentiaire du Ministère de l'Intérieur²⁹

Le Conseil social Pénitentiaire intervient actuellement dans 80 pénitenciers en Espagne, ainsi qu'auprès de 1700 personnes portant le bracelet électronique. C'est une structure dépendante du Ministère de l'intérieur qui a pour mission de traiter, dans le cadre de l'exécution des peines, les aspects de rééducation et d'insertion sociale des condamnés.

Au sein de ce Conseil participent conjointement les représentants de l'administration pénitentiaire, les organisations sociales et les ONG (voir ci-dessous). Il s'agit d'un organe consultatif qui permet la stabilité du dialogue entre ces institutions et organisations. Le rôle de ce conseil pénitentiaire est donc de coordonner les activités mises en place par les organisations sociales et les ONG impliquées dans le milieu carcéral.

Une collaboration entre le conseil pénitentiaire et les structures privées (ONG, etc.) est, en effet, grandement nécessaire afin de parvenir à l'objectif légal de resocialisation et d'intégration des détenus. Par exemple, les ONG prennent le relais de ce que l'administration pénitentiaire ne peut prendre en charge du à ses moyens limités. Cela est d'autant plus exact lorsque le détenu est autorisé à entreprendre des sorties hors prison.

²⁷ Site du gouvernement espagnol, *Orden INT/3191/2008, de 4 de noviembre, de creación del Consejo Social Penitenciario y de los Consejos Sociales Penitenciarios Locales*, via: <http://www.boe.es> : <http://bit.ly/1me01eD>

²⁸ Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Entidades colaboradoras*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/1k1ojUu>

²⁹ Site du gouvernement espagnol, *Orden INT/3191/2008, de 4 de noviembre, de creación del Consejo Social Penitenciario y de los Consejos Sociales Penitenciarios Locales*, via: <http://www.boe.es> : <http://bit.ly/1me01eD>

2.2 Les ONG³⁰

En Espagne, beaucoup d'ONG sont actives au sein et en dehors des centres pénitentiaires afin de contribuer à une meilleure réinsertion des détenus.

Les programmes mis en œuvre par les ONG recouvrent six axes :

- Des activités d'insertion professionnelle (mise au travail) ;
- L'intégration sociale, par exemple via des activités psychopédagogiques en vue de corriger les comportements ayant conduit au délit ou à l'agression ;
- Des traitements liés aux troubles mentaux ou aux dépendances à l'alcool et aux drogues ;
- Des programmes spécifiques en fonction des publics cibles défavorisés (les jeunes, les mères, les étrangers, etc.) ;
- Des programmes de formation et d'éducation ;
- Des activités culturelles, sportives, religieuses, etc.

L'accent est principalement mis sur les actions d'insertion professionnelle, considérées comme base fondamentale à l'intégration. Environ 12.000 programmes sont recensés dans cet axe.

Les associations et ONG souhaitant développer des activités en prison dans le cadre de ces programmes, doivent s'enregistrer auprès du Ministère de l'Intérieur. Ce dernier évalue alors si celles-ci répondent aux critères organisationnels et sécuritaires leur permettant de travailler au sein des prisons. Ensuite, le Conseil Social pénitentiaire évalue le programme proposé par l'association. En cas de validation, il gèrera le calendrier des activités avec l'association.

Voici quelques exemples de programmes mis en place par des ONG :

- « Horizontes abiertos » a mis en œuvre:
 - *Le programme Gárate*³¹

L'objectif principal du programme est de doter les détenus de compétences personnelles et professionnelles afin de pouvoir refaire leur vie une fois leur peine accomplie. Ils bénéficient ainsi d'une réelle alternative à la récidive. Parmi les différentes activités menées avec les détenus, le programme insiste particulièrement sur la formation professionnelle ou universitaire qui facilitera leur réintégration dans la société. Parmi les autres activités, l'on compte des ateliers de travail, des activités culturelles, des cours d'art, des conférences, des expositions, des représentations théâtrales, des activités thérapeutiques ou encore du sport.

- *L'Unité dépendante Ellacuría*³²

³⁰ Nistal Javier, *Présentation du Conseil Social pénitentiaire du Ministère de l'Intérieur*, le 10 Décembre 2013 à Madrid.

³¹ Fundación Padre Garralda, *Horizontes abiertos*, via : <http://www.horizontesabiertos.org> : <http://bit.ly/1kaHXT5>

Il s'agit d'un appartement destiné aux femmes avec enfants en bas-âge, qui arrivent au 2/3 de leur peine et qui peuvent effectuer la fin de leur condamnation hors prison. C'est un habitat dans lequel cohabitent enfants, mères, professionnels et bénévoles de la Fondation. Ces femmes peuvent rester de trois mois à trois ans et réapprennent à vivre une vie normale. Elles sont encadrées par les membres de la Fondation dans le cadre d'entretiens de suivi. On les aide dans leurs démarches d'intégration (recherches d'un emploi, d'une formation, etc.) et à ne pas tomber dans la récidive.

- « Proyecto Hombre » a mis en place :
 - *Un programme de prévention et de traitement de la toxicomanie et d'autres dépendances*³³

Depuis sa création, l'ONG « Proyecto Hombre » s'est engagée au sein du monde pénitentiaire, en raison du pourcentage alarmant de détenus présentant des problèmes de toxicomanie. Cette intervention prend la forme de programmes de motivation et de soutien au sein des prisons et vise à améliorer l'autonomie des détenus sur le long terme. Un accent particulier est mis sur la réinsertion sociale et professionnelle nécessaire de ces personnes à leur sortie de prison. Le but de ces interventions est de résoudre le problème de la toxicomanie, notamment, en appliquant des mesures de réhabilitation afin d'éviter le retour en prison une fois la peine accomplie.

- « Pastoral Penitenciaria Málaga » a créé:
 - *Une action en trois temps au sein de quatre prisons espagnoles*³⁴

Cette organisation chrétienne travaille au sein des prisons pour la prévention et la sensibilisation ; l'accompagnement des détenus et de leur famille et l'aide à la réinsertion. Leur but est d'aider les prisonniers à retrouver l'espérance d'une vie meilleure et ce, en leur apportant 'l'amour gratuit de Dieu' et de l'aide sociale et juridique.

3. Les structures et dispositifs intervenant après la prison

3.1 Les Centres d'insertion sociale³⁵

Une originalité du système pénitentiaire espagnol est l'existence de centres d'insertion sociale, véritables sas entre l'intérieur et l'extérieur des prisons. Ces centres accueillent les détenus de type 3^{ème} grade, en régime de semi-liberté et de réinsertion sociale.

Ce sont des établissements pénitentiaires destinés, à la fois à la réalisation des peines privatives de liberté en régime ouvert et à celle des peines non privatives de liberté³⁶.

³² Fundación Padre Garralda, *Horizontes abiertos*, via : <http://www.horizontesabiertos.org> : <http://bit.ly/1ttcYnK>

³³ Asociación Proyecto Hombre, *Programas existentes*, via: <http://proyectohombre.es/programas-existentes/>

³⁴ Pastoral Penitenciaria Málaga, *Qué hacemos*, via: <http://www.pastoralpenitenciamalaga.es> : <http://bit.ly/1jCQjBU>

³⁵ Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Centros de inserción social (CIS)*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/1ttDp6>

Dans le centre "Melchor Rodríguez García"³⁷, comme dans les autres centres d'insertion sociale du pays, les personnes bénéficient d'un logement, de formations, mais aussi d'aide et d'accompagnement. Tout en rendant des comptes au centre et sur base d'un contrat établi bilatéralement, les individus peuvent sortir pour loger ailleurs, chercher du travail, aller travailler, voir leur famille, etc. Si ces va-et-vient sont permis, c'est parce qu'ils se font de manière contrôlée avec un soutien et un accompagnement. C'est ainsi que les détenus font l'expérience progressive de la vie civile. Il s'agit d'une réelle transition vers la liberté.

3.2 Les centres d'accueil gérés par le secteur associatif

Au-delà de l'implication interne et intermédiaire aux prisons qu'effectuent les ONG, celles-ci sont également actives une fois l'incarcération finie.

Le Programme Javier³⁸, mis en place à Madrid par la Fondation Garralda, est un bon exemple de mise en place par une ONG d'un dispositif intervenant après la prison. Dans le cadre de ce programme, la Fondation gère des appartements accueillant des détenus en permission pénitentiaire pour, en moyenne, une semaine. Ce sont des lieux de première resocialisation permettant aux habitants d'avoir un point d'attache s'ils n'ont pas d'autre endroit où aller pendant cette période.

Un autre exemple est celui de **la Fondation Adsis** qui intervient à travers divers programmes dans plusieurs communautés du pays. En Asturies par exemple, un Centre de jour a été créé et aborde les processus de dépendance psychologique et d'insertion socio-professionnelle, afin que la personne acquière des ressources (habitudes, valeurs, relations, formation professionnelle, logement, etc.) lui permettant de s'intégrer normalement et de façon autonome à la société³⁹.

La maison d'accueil "Juan Gil" à Antequera, créée par la **Fondation Prolibertas**, accueille, depuis 2001, des personnes avec une peine de 3^{ème} degré, en liberté conditionnelle ou totale et ayant peu de moyens financiers. Le centre concentre son action sur la promotion à la réhabilitation (rééducation personnelle, etc.), sur l'insertion sociale et professionnelle (via des formations ou l'aide à la recherche d'un emploi) et sur un accueil résidentiel assurant les besoins basiques des personnes et favorisant une cohabitation conviviale⁴⁰.

3.3 Les organismes d'insertion et de médiation professionnelle

La Fondation Adsis, mentionnée antérieurement, a également mis en place en Asturies, un programme d'accompagnement et de médiation professionnelle appelé '**Incorpora**'⁴¹.

Pour promouvoir l'intégration professionnelle, Adsis fait partie, depuis 2011, du réseau '**Incorpora**', à partir duquel il réalise un travail de médiation entre des entreprises et des

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ Plus d'info ici : <http://www.institucionpenitenciaria.es> : <http://bit.ly/1hgt10J>

³⁸ Fundación Padre Garralda, *op.cit.*

³⁹ Fundación Adsis, via: <http://www.fundacionadsis.org> : <http://bit.ly/1ttdQst>

⁴⁰ Fundación Prolibertas, *Casa de acogida "Juan Gil"*, via: <http://www.prolibertas.org> : <http://bit.ly/1llhj0c>

⁴¹ Pour plus d'information : *Obra social - la Caixa, Incorpora de la Caixa*, via: <http://obrasocial.lacaixa.es> : <http://bit.ly/1jCRm5m>

anciens détenus. Adsis réalise ainsi, de façon complète, le suivi des formations et des occupations des utilisateurs du programme⁴².

La Fondation Integra fait, entre autre, de la médiation professionnelle entre des organisations sociales et des entreprises afin de permettre aux personnes en risque d'exclusion, comme les anciens détenus, une intégration professionnelle réussie. Les personnes intégrant le programme suivent un itinéraire personnalisé qui leur permet de développer leurs compétences, de retrouver leur estime de soi et de renforcer leur engagement au processus d'intégration⁴³.

⁴² Fundación Adsis, *op.cit.*

⁴³ Fundación Integra, *Intermediación laboral*, via : <http://fundacionintegra.org> : <http://bit.ly/1kwm6VI>

III. Les actions sur le terrain : présentation de bonnes pratiques

Bonne Pratique 1 La médiation par les pairs	
Statut	Il s'agit de former les détenus à la médiation sociale.
Origine	<p>La médiation par les pairs au sein des prisons est en cours d'élaboration dans les prisons espagnoles depuis 2005, suite à l'expérience effectuée au sein de la prison de Madrid III.</p> <p>Cette méthode est assurée autant par le personnel pénitencier que par l'intermédiaire des ONG et des départements universitaires.</p>
Public cible	Les détenus.
Objectifs	Le but est que les détenus deviennent médiateurs au sein des prisons, ce qui leur permet de limiter et de gérer les conflits et les actes de violences. Ce procédé pousse les prisonniers à maintenir des relations équilibrées et respectueuses. Enfin, le but est aussi d'améliorer les chances d'une réintégration positive à la sortie de prison.
Missions	<p>La médiation pénitentiaire est une méthode de résolution pacifique des conflits entre détenus, sur la base de dialogue et de respect, ce qui permet aux personnes concernées d'assumer la responsabilité de leur conduite et d'assumer un rôle de premier plan dans la résolution pacifique des conflits.</p> <p>Afin de favoriser la médiation, les détenus sont aidés par un "médiateur" professionnel, neutre et impartial. Cette personne guide le processus de médiation, permettant aux détenus de résoudre leurs différends de manière plus démocratique et légitime ainsi que de construire un véritable espace d'exercice de leurs droits.</p>
Pour plus d'information	http://www.scielo.org.co/pdf/entra/v8n2/v8n2a10.pdf

Bonne Pratique 2

Le Module « Respeto » (« Respect »)

Statut	Il s'agit d'une unité séparée au sein de la prison et gérée par les détenus qui la composent.
Origine	Le principe des unités « respect » est apparu en 2001, au sein du centre pénitencier de Mansillas de las Mulas (à León). Depuis, ces unités sont implantées dans toutes les prisons du pays.
Public cible	Les détenus
Objectifs	L'objectif de ces unités est d'obtenir un climat de coexistence et de respect maximal entre les détenus de l'unité. En leur sein, les détenus cessent de considérer les règles comme imposées, et les voient, ainsi que l'unité, comme quelque chose qui leur appartient.
Missions	<p>Les détenus se portent volontaires pour y être affectés et signent un code de conduite qu'ils doivent respecter sous peine d'être expulsés.</p> <p>Au sein de cette unité spéciale, les cellules ne sont fermées que la nuit. Le facteur fondamental est la participation des détenus dans la vie, les tâches et les décisions de l'unité, au travers de groupes de travail et de commissions de détenus. Chaque groupe est chargé d'une des « zones » de l'unité (la salle à manger, la terrasse, etc...) et s'assure que celle-ci soit constamment maintenue en bon état. Le responsable du groupe, quant à lui, s'assure que le travail soit équitablement réparti et tente de solutionner les éventuels problèmes internes au groupe. Par ailleurs, la coordination du module et les activités s'organisent dans le cadre d'assemblées tenues une fois par semaine. Quoi qu'il en soit, le dernier mot revient toujours aux professionnels qui supervisent ces unités et qui sont impliqués de manière constante dans son fonctionnement.</p> <p>Enfin, l'évaluation quotidienne et hebdomadaire des détenus a des répercussions sur la collectivité. L'idée est de créer une pression de groupe positive favorisant les valeurs de solidarité, de responsabilité et de respect mutuel.</p>
Pour plus d'information	http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/ProgramasEspecificos/modulosRespeto.html

Bonne Pratique 3

La troupe de théâtre 'Yeses'

Statut	Il s'agit d'une troupe de théâtre composée de comédiens professionnels et de détenues qui peuvent sortir à l'extérieur pour effectuer leurs représentations.
Origine	<p>C'est Elena Canovas qui a créé cette troupe et qui la dirige depuis plus de vingt ans. D'après elle, mélanger le monde gris des prisons avec l'univers coloré du théâtre ne pouvait être qu'une bonne idée. Le théâtre «Yeses» est né en 1985 dans l'ancienne prison pour femmes de Madrid «Yeserías». Après être passée par la prison pour femmes de Carabanchel, «Yeses» a atterri au centre pénitencier Madrid I, à Alcalá de Henares.</p> <p>Dès le début, Elena Canovas voulait faire quelque chose de plus qu'un simple atelier de prison. L'idée était d'inaugurer une nouvelle expérience ayant de la continuité et de la cohérence et ressemblant le plus que possible aux habitudes normales du monde extérieur. Depuis, la troupe a mis en place une quarantaine de productions théâtrales, dont la complexité technique et artistique a augmenté progressivement.</p>
Public cible	Détenues et anciennes détenues.
Objectifs	Avoir un effet bénéfique sur les détenues en favorisant la coopération et la convivialité entre celles-ci et en leur permettant de regagner leur estime de soi et leur bien-être.
Missions	<p>Chaque saison, dans un premier temps, il y a beaucoup de détenues qui souhaitent participer au programme, mais l'activité représente tellement de travail et d'assiduité que, très vite, seules les plus motivées persévèrent. En effet, les répétitions ont lieu chaque jour, de 16h à 21h.</p> <p>Toutes les réalisations de la troupe touchent, d'une façon ou d'une autre, aux thèmes de la liberté, de la peur, de la douleur, de la criminalité, des conditions de vie des prisonniers, des femmes et des immigrés, etc.</p> <p>Grâce à son succès, la troupe a gagné plusieurs prix au cours de son existence.</p>
Pour plus d'information	http://teatroyeses.com/

Bonne Pratique 4	
Programme de micro crédits pour détenus	
Statut	Il s'agit de la mise en œuvre d'un programme d'insertion socioprofessionnelle grâce à la concession de micro crédits à des détenus afin de promouvoir l'auto-emploi.
Origine	La Fondation pour la Justice est en train, depuis peu, de mettre en œuvre ce programme. La Fondation pour la Justice est une entité à but non lucratif qui en collaboration avec la Generalitat de Valence, le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale des Institutions Pénitentiaires, met en œuvre, depuis 2 ans, cette stratégie novatrice et fructueuse pour la prévention de la récidive.
Public cible	Parmi les trois groupes cibles concernés par le programme, on retrouve les personnes détenues qui purgent leur peine au troisième degré, c'est-à-dire qu'elles sont en régime ouvert et ne retournent à la prison que pour y dormir.
Objectifs	Le but de l'initiative est d'encourager l'accès à l'emploi, promouvoir la participation sur le marché du travail et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Missions	<p>Le programme comprend quatre étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les détenus s'inscrivent volontairement au Programme après avoir effectué une campagne de diffusion dans le Centre pénitentiaire. 2. Ils sont formés pendant 3 mois sur la création et la gestion de PME. 3. Ils présentent le business plan de leur future entreprise (généralement dans le secteur de l'hôtellerie, des laveries, etc.) 4. Parmi tous les business plans, une Commission d'évaluation en élit 7 pour entrer dans le Programme. Cette Commission travaille avec l'Entité bancaire (Bancaixa, CAM ou La Caixa) et est chargée d'élaborer une étude de viabilité, en évaluant les risques potentiels. <p>Le prêt peut atteindre 25.000€ par proposition choisie et l'Entité bancaire effectue le suivi avec l'aval de la Fondation.</p>
Pour plus d'information	http://www.stop-reoffending.org/fileadmin/recidive/Activities/PDF/National_legislation/TRAB_AJO_DE_INVESTIGACION_fr..pdf (Pages 6 à 10)

Conclusion

Nous l'avons vu, l'Espagne s'efforce de mettre en œuvre un système pénal et pénitentiaire cohérent basé sur la réinsertion et la remise au travail du détenu. En outre, le recours aux alternatives à l'enfermement est développé et peut comprendre l'imposition de programmes destinés à donner au condamné les moyens de mieux reprendre sa place dans la société.

La peine d'emprisonnement est quant à elle constitutionnellement conçue comme devant être la plus brève possible, comme une simple privation de liberté. Elle est également vue comme une opportunité pour acquérir, d'une part, les atouts utiles au rétablissement des liens familiaux et sociaux, et d'autre part, les compétences professionnelles et les moyens pour faire face aux exigences de la vie active.

On pense par exemple au programme mettant en scène des détenues dans des pièces de théâtre ; à ceux visant à résoudre les conflits internes par la médiation – tout en sachant que les médiateurs peuvent être les détenus eux-mêmes ; à certains modules d'enfermement autogestionés par les détenus ; ou encore, à tout ce qui est mis en place pour inviter les détenus à s'instruire (des systèmes de bibliothèque très complets, des formations universitaires décalées, etc.).

Il existe, au sein du système pénitentiaire espagnol, un grand souci d'individualisation qui se révèle fort concret grâce à des évaluations régulières. Ainsi, le détenu est incité à adhérer à divers programmes conçus pour ses bénéficiaires et pour l'aider dans sa future libération.

En Espagne, la probation n'existe pas et c'est l'organisation pénitentiaire qui est la plaque tournante de l'ensemble des décisions, telles que l'orientation du détenu, la collaboration avec le secteur privé qui prend en charge une bonne partie de la dimension éducative, le lien avec la famille et le réseau social, ainsi que le suivi extérieur.

Nous l'avons vu, la pierre angulaire de la réinsertion réside dans la réussite du passage entre l'intérieur (la prison) et l'extérieur (la vie en société). L'Espagne a ainsi développé des aménagements de peine pouvant conduire jusqu'à l'étape transitoire du « centre d'insertion sociale », véritable sas entre ces deux mondes. Dans ces centres, les détenus peuvent bénéficier d'un logement, d'une formation, de traitements. Ces centres peuvent également accompagner les détenus vers l'extérieur ainsi qu'à l'extérieur afin de poursuivre « en situation réelle » le travail entrepris intramuros.

Le monde associatif espagnol est également très actif dans l'univers pénitentiaire. Des organisations de toutes sortes sont impliquées, autant au sein des prisons qu'en dehors. Collaborant de manière étroite avec les centres pénitentiaires, les ONG recouvrent des activités d'éducation, de formation, de soutien thérapeutique, de sport, etc. En outre, de nombreuses ONG travaillent avec le Conseil social pénitentiaire sur les aspects de rééducation et d'insertion sociale des condamnés.

A l'extérieur des prisons, ces organisations continuent leur travail, parallèlement aux centres d'insertion sociale, au travers de centres d'accueil ou de programmes d'insertion ou de médiation professionnelle.

Bibliographie

Publications :

- De la Cuesta José Luis, *Les droits des prisonniers en Espagne*, via : http://www.ehu.es/p200-content/fr/contenidos/informacion/ivckeijose_luis_delacuesta/es_joseluis/adjuntos/000023.pdf
- L'organisation européenne de la probation, *The Spanish prison system*, via : http://www.institucionpenitenciaria.es/web/export/sites/default/datos/descargables/publicaciones/libro_IP_inglxs.pdf
- Ministère de la Justice (Service des Affaires européennes et internationales), *Affectation des détenus en établissement sécuritaire - Le cas de l'Espagne*, Paris, via : http://www.juriscope.org/uploads/etudes/Espagne/Droit%20penal/Affectation%20des%20detenus%20en%20etablisements%20securitaires_Espagne_2008.pdf
- Ministère de la Justice (Service des affaires européennes et internationales), *La viabilité du système pénitentiaire. Le cas de l'Espagne*, Paris, via : http://www.juriscope.org/uploads/etudes/Espagne/Droit%20penal/Prisons%20en%20Europe_Part%202%20Viabilite%20du%20systeme_Espagne_2007.pdf
- Pérez Pulido Margarita, *Modèles et normes pour les bibliothèques en prison*, via : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index.php
- Pastor Seller Enrique et Huertas Pérez Elena, *La mediación penitenciaria como método alternativo de resolución de conflictos entre internos en el ámbito penitenciari*, via : <http://www.scielo.org.co/pdf/entra/v8n2/v8n2a10.pdf>
- Pinto Renato, *SORTIE DE PRISON | Difficile réinsertion*, Mai 2012, via : <http://vivre-ensemble.be/?SORTIE-DE-PRISON-Difficile>
- Police locale de Valence, *Projet Strategies Novatrices Pour La Prevention De La Recidive*, (Programme de micro crédits pour détenus de la page 6 à 10), via : http://www.stop-reoffending.org/fileadmin/recidive/Activities/PDF/National_legislation/TRABAJO_DE_INVESTIGACION_fr..pdf

Sites Internet consultés :

- Asociación Proyecto Hombre, *Programas existentes*, via : <http://proyctohombre.es/programas-existentes/>
- Forum-prison, *ESPAGNE - La Détenion*, via : <http://forum-prison.forumactif.com/t774-espagne-la-detention>
- Fundación Adsis, via : <http://www.fundacionadsis.org/es/page.asp?id=73&ui=272>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *L'unité Respect*, via : <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/ProgramasEspecificos/modulosRespeto.html>
- Fundación Integra, *Intermediación laboral*, via : <http://fundacionintegra.org/es/proyectos/intermediacion-laboral>

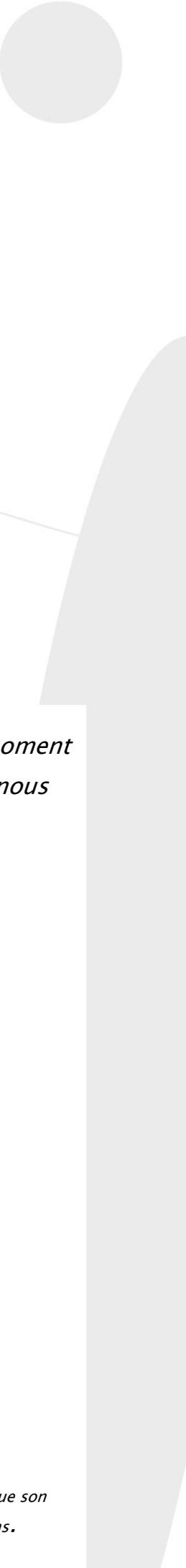
- Fundación Padre Garralda, *Horizontes abiertos*, via : <http://www.horizontesabiertos.org/index.php?action=getcategory&cat=23>
- Fundación Padre Garralda, *Horizontes abiertos*, via : <http://www.horizontesabiertos.org/index.php?action=getcategory&cat=21>
- Fundación Prolibertas, *Casa de acogida "Juan Gil"*, via: <http://www.prolibertas.org/quehacemos/programasaccionsocial/juangilantequera/gilantequera.htm>
- La réforme pénale, via : www.reformapenal.es
- Obra social - la Caixa, *Incorpora de la Caixa*, via : http://obrasocial.lacaixa.es/incorpora/incorpora_es.html
- Pastoral Penitenciaria Málaga, *Qué hacemos*, via: <http://www.pastoralpenitenciariamalaga.es/contenido/qu-hacemos>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Organización de la actividad laboral*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/trabajoInsercion/organizacionActividadLaboral.html>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Programas de ocio y cultura*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/programasOcioyCultura.html>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Programas deportivos*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/programasDeportivos/>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Enseñanza reglada*, via : <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/enseReglada/educacionRegladaYformacion.html>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Entidades colaboradoras*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/entidadesColaboradoras.html#c3>
- Site de l'institution pénitentiaire espagnole, *Centros de inserción social (CIS)*, via: <http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/cumplimientoMedioAbierto/centrosInsercionSocial.html>
- Site du teatro Yeses, via : <http://teatroyeses.com/>

Textes législatifs:

- Site du gouvernement espagnol, "Orden INT/3191/2008, de 4 de noviembre, de creación del Consejo Social Penitenciario y de los Consejos Sociales Penitenciarios Locales", via: <http://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2008-17967>
- Site du gouvernement espagnol, "Orden INT/3191/2008, de 4 de noviembre, de creación del Consejo Social Penitenciario y de los Consejos Sociales Penitenciarios Locales", via: <http://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2008-17967>

Présentations orales:

- Nistal Javier, « Présentation du Conseil Social pénitentiaire du Ministère de l'Intérieur », le 10 Décembre 2013 à Madrid.



Ce Working Paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations.

Collection des publications Pour la Solidarité

Directeur éditorial : Denis Stokkink

Aperçu de nos récentes publications :

Working Papers Pour la Solidarité *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus : politiques et directives européennes.

Sophie Pinilla, mars 2014

Art & handicap en Belgique francophone.

Sanjin Plakalo, février 2014

Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020.

Élise Dubetz, février 2014

Le système public suédois des retraites au prisme de la méthode ouverte de coordination : identification d'une « bonne pratique ».

Hélène Gire, février 2014

Les discriminations sur les réseaux sociaux.

Céline Brandeleer, décembre 2013

L'Europe sociale face à la crise, quels enjeux en matière d'emploi ?

Margaux Prival, septembre 2013

Pourquoi et comment l'Etat doit-il soutenir la demande de services à la personne ?

Fanny Cools, septembre 2013

L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe.

Pol Cadic et Alexandra Collin, juillet 2013

Cahiers Pour la Solidarité

Résultats de recherches comparatives européennes

La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.

Sanjin Plakalo, mars 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.

Elise Dubetz, septembre 2012

Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe.

Lise Barutel & autres auteurs, mai 2012

Études & Dossiers Pour la Solidarité

Analyses et réflexions sur des sujets innovants

Les enjeux santé & logement en Région bruxelloise.

Rachida Bensliman, septembre 2013

L'impact de la 6^e réforme de l'État belge sur sa représentation au Conseil de l'UE : le cas de la filière emploi.

François Moureau, mars 2013

Services de proximité & nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle.

Fanny Cools, septembre 2012



Rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles - Belgique

www.pourlasolidarite.eu
info@pourlasolidarite.eu

Tél. : +32.2.535.06.88
Fax : +32.2.539.13.04

